

PROJET ASSOCIATIF
DE L'ASSOCIATION CENTRE BELLISSEN
MONTBETON
2018-2022

Siège social-317, route de Montauban
82290 MONTBETON

QUI SOMMES NOUS

L'ASSOCIATION CENTRE BELLISSEN

Loi 1901 sans but lucratif

A ÉTÉ CRÉÉE

Le 22 septembre 1976

Sa durée est illimitée.

Son siège est sis :

Centre Bellissen
317, route de Montauban
82290 MONTBETON



NOTRE HISTOIRE

L'ASSOCIATION CENTRE BELLISSEN A ÉTÉ CRÉÉE

Dans le but d'assurer :

- L'éducation, les soins, la formation, le logement, l'entretien des enfants et des adultes en situation de handicap soit en internat, soit en milieu ouvert, sans distinction d'origine, de religion ou de milieu social ;
- Un soutien et une aide aux adultes issus du Centre ou d'un Etablissement similaire ;
- La promotion et la réalisation de toute activité pouvant améliorer le sort moral ou matériel de l'enfance en général ;
- La gestion et l'administration de l'ensemble du « Centre Bellissen » de Montbeton, dans l'esprit du fondateur du Centre, le Marquis de Bellissen, qui prévoyait, dès 1861, l'éducation « des filles pauvres » et à collaborer avec la Congrégation des Sœurs de la Charité, Présentation de la Sainte Vierge, appelée à l'origine à diriger l'Etablissement.

NOTRE HISTOIRE

Ciment	1861	Fondation d'un orphelinat pour l'accueil et l'éducation des « filles pauvres » à Montbeton par le Marquis de Bellissen qui laisse un testament afin que son œuvre reste « à disposition des enfants les plus défavorisés de leur temps ».
De	1861	Collaboration de la Congrégation des Sœurs de la Charité, dominicaines de la Présentation de Tours, avec le Marquis de Bellissen. Une Direction de l'orphelinat par la Congrégation empreinte des valeurs exprimées par leur fondatrice la Bienheureuse Marie Poussepin.
Nos		
Valeurs		Valeurs :
partagées		<ul style="list-style-type: none">– De « charité particulièrement attentive aux pauvres » ;– De « charité vécue au cœur du monde, ouverte aux besoins et aux attentes des plus vulnérables » ;– De »travail de la promotion de la personne humaine en lui procurant les moyens de s'autonomiser.

NOTRE HISTOIRE

Ciment		Marie Poussepin a montré une direction et les formes prises par l'engagement varieront à travers le temps et les besoins
		Ainsi,
De	19 Mars 1953	Transformation de l'orphelinat qui ne correspondait plus à un besoin éminent en un Institut Médico-Pédagogique
Nos	23 Avril 1981	Création d'un Foyer Occupationnel pour adultes.
Valeurs	15 Juillet 1986	Création d'un Service d'Education et de soins Spécialisés à Domicile.
partagées	1 ^{er} Septembre 1987	Une direction laïque est mise en place, en collaboration avec la Congrégation des Dominicaines de la Présentation et en lien avec l'Association Educative Dominicaine, appelée à remplacer la Congrégation.

NOTRE HISTOIRE

Ciment	1990	L'Association Centre Bellissen adhère à l'A.E.D.O.M. afin d'initier, former, transmettre le charisme dominicain.
	1er Juillet 1996	Création d'un Centre d'Accueil de Jour pour Adultes.
De	17 Mars 2008	Création d'un Foyer d'Accueil Médicalisé. Ouverture le 25 mars 2010.
Nos	2010	Départ de la Communauté religieuse du Centre Bellissen.
Valeurs	2011	Création d'une aumônerie en lien avec l'A.E.D.O.M.
partagées		



NOS VALEURS

Valeurs fondatrices devant inspirer les projets éducatifs des Etablissements en référence au projet associatif de l'Association Educative Dominicaine :

**Textes
de
référence
devant
inspirer
les projets
éducatifs**

« Chercher et servir la vérité dans un esprit de liberté responsable et dans un climat Evangélique :

- D'accueil de tous et de respect de chacun dans sa différence ;
- De confiance dans le cœur et l'intelligence de l'homme ;
- De simplicité, de miséricorde et de joie. »



NOS VALEURS

**Textes
De
référence
devant
inspirer
les projets
éducatifs**

**Référence à la primauté de la personne
et son unicité :**

- La personne est Sujet de Relation ;
- La Personne est Acteur de son
Projet ;
- La Personne est Sujet de Droit.

COMMENT
AGISSONS- NOUS ?

NOTRE ORGANISATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Est composé de 16 membres renouvelés tous les ans. Les membres sortants sont rééligibles :
 - 10 élus parmi les membres de l'Assemblée Générale ;
 - 2 membres de droit ;
 - 2 représentants des familles (membres CVS) ;
 - 2 représentants des salariés élus par leurs pairs.
- Se réunit au moins deux fois par an.
- Est garant du maintien de l'esprit ayant présidé à la constitution de l'Association et celui inspiré par le Fondateur de l'œuvre et la Congrégation.
- Est investi des pouvoirs les plus étendus tant en matière d'administration que de disposition. Seuls les actes expressément dévolus à l'Assemblée Générale échappent à ses compétences.

COMMENT
AGISSONS- NOUS ?

NOTRE ORGANISATION

LE BUREAU

- Est composé de :
 - Un Président
 - Un ou deux Vice(s)-Président(s)
 - Un Secrétaire
 - Un Trésorier

Ils sont élus par le Conseil d'Administration et parmi les membres au scrutin secret.

LE PRÉSIDENT

- Est garant des valeurs inscrites dans le Projet Associatif ;
- Anime et protège le Projet Associatif ;
- Représente l'Association en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
- Convoque les membres du Conseil d'Administration.

COMMENT
AGISSONS- NOUS ?

NOTRE ORGANISATION

DES

MEMBRES

BÉNÉVOLES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration.
- Comprend les membres fondateurs et les membres titulaires à jour de leur cotisation.
- Entend les rapports :
 - Sur la gestion du C.A. ;
 - Sur la gestion financière et morale de l'Association ;
 - Approuve les comptes et vote le budget ;
 - Délibère sur les questions mises à l'ordre du jour de l'Assemblée ;
 - Pourvoit au renouvellement des membres du conseil.

COMMENT
AGISSONS- NOUS ?

NOTRE ORGANISATION

DES

MEMBRES

ASSOCIÉS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Personnes qui, par leur fonction dans l'établissement, leur représentativité ou leurs compétences particulières, sont admises à siéger en Assemblée Générale avec voix consultative.

A savoir :

- 1 représentant des familles ;
- 2 représentants du personnel ;
- L'Expert-comptable ;
- Les représentants désignés par les Organismes de Tutelle ;
- Toute personne choisie par le Conseil d'Administration ;
- 1 représentant de l'U.R.I.O.P.S.S.

COMMENT
AGISSONS- NOUS ?

LES OBJECTIFS

LES OBJECTIFS D'ACTION DE L'ASSOCIATION SONT :

- L'Animation
- L'Administration
- La Disposition

⇒ de l'ensemble des services et Etablissement du
Centre Bellissen.

COMMENT
AGISSONS- NOUS ?

**NOS
ÉTABLISSEMENTS**

**5 ÉTABLISSEMENTS EN TARN ET
GARONNE SUR UN MÊME SITE :**

317, route de Montauban
82290 MONTBETON

↪ 148 bénéficiaires

↪ plus de 100 salariés

COMMENT
AGISSONS- NOUS ?

NOS ÉTABLISSEMENTS

2 ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX POUR ENFANTS

– **1 Institut Médico-Educatif**

Accueillant des enfants de 6 à 20 ans.

- 55 places
- Internat
- Semi-internat
- Accueil à temps partiel

– **1 Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile**

Accueillant des enfants de 0 à 20 ans

- 18 places

COMMENT
AGISSONS- NOUS ?

NOS ÉTABLISSEMENTS

3 ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX POUR ADULTES

Accueillant des adultes à partir de 20 ans

- **1 Foyer Occupationnel**
 - 40 places
- **1 Accueil de Jour**
 - 15 places
- **1 Foyer d'Accueil Médicalisé**
 - 20 places



COMMENT
AGISSONS- NOUS ?

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS

AU SERVICE DES RÉSIDENTS

Une organisation de travail qui tend à répondre aux besoins évolutifs de la personne par :

- Une planification du travail
- La recherche de compétences nouvelles
- Une adaptation continue à l'emploi des professionnels



COMMENT
AGISSONS- NOUS ?

L'ORGANISATION SOCIALE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Il est nommé par le Conseil d'Administration qui lui donne délégation ;
- Il est chargé par délégation du Conseil d'Administration d'assurer la gestion des établissements selon les dispositions du mandat de gestion avec pouvoir de subdélégation ;
- Ses fonctions s'articulent entre la Vie Associative et la supervision du fonctionnement des établissements et services de l'Association Bellissen ;
- Il assure la liaison entre les établissements-services et le Conseil d'Administration.

COMMENT
AGISSONS- NOUS ?

L'ORGANISATION SOCIALE

**+ DE
100
SALARIÉS**

1 ÉQUIPE DE DIRECTION

- Directeurs certifiés
- Directeur des ressources humaines
- Chefs de service
- Cadre de santé
- Responsable technique, hygiène et sécurité

1 ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE SPÉCIALISÉE

- Educateurs spécialisés
- Educateurs jeunes enfants
- Moniteurs-éducateurs
- Educateurs sportifs BNSSA
- Conseillère en économie sociale et Familiale
- Animateur
- Aides Médico-Psychologiques
- Surveillants de nuit qualifiés

COMMENT
AGISSONS- NOUS ?

L'ORGANISATION SOCIALE

**+ DE
100
SALARIÉS**

1 ÉQUIPE MÉDICALE ET PARAMÉDICALE

- Médecin-Psychiatre
- Médecin généraliste coordonnateur
- Psychologues
- Orthophonistes
- Psychomotricien
- Infirmiers
- Aides-Soignants

DES VACATAIRES

- Médecin généraliste
- Kinésithérapeute
- Pédicure-podologue

COMMENT
AGISSONS- NOUS ?

L'ORGANISATION SOCIALE

**+ DE
100
SALARIÉS**

1 ÉQUIPE SERVICES TECHNIQUES ET SERVICES GÉNÉRAUX

- Lingère-Buandière
- Cuisiniers qualifiés
- Agents de services généraux Hygiène des locaux
- Ouvriers qualifiés
- Chauffeurs permis D

1 ÉQUIPE SERVICES ADMINISTRATIFS

- Hôtesse d'Accueil
- Comptable
- Secrétaire de direction
- Secrétaires administratives

DES PRESTATAIRES DE SERVICES

- Coiffeur
- Entreprise de transport de personnes

COMMENT
AGISSONS- NOUS ?

L'ORGANISATION SOCIALE

DES INSTANCES

REPRÉSENTATIVES

- Des délégués du personnel
- Un Comité d'Entreprise
- Un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- Un représentant syndical

DU PERSONNEL

COMMENT
AGISSONS- NOUS ?

Le projet personnalisé d'accompagnement, la bienveillance et la Qualité :

L'ACCOMPAGNEMENT La personnalisation des accompagnements :

PERSONNALISÉ

- Co construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement. Le résident participe à la construction de son projet qui tient compte de ses besoins, attentes et mobilise ses propres ressources.
- Le résident, acteur de son projet, est pris en compte dans sa singularité.

La culture de la bienveillance : commune à tous les établissements et inscrite dans les Projets d'établissement.

L'accompagnement est sous tendu par un **processus continu de la qualité**.

COMMENT
AGISSONS- NOUS ?

Le résident est acteur de sa citoyenneté :

**LA
CITOYENNETÉ**

- Le contrat de séjour
- Le règlement de fonctionnement
- La Charte des droits et des libertés
- Le Conseil de la Vie Sociale



POURQUOI
AGISSONS- NOUS ?

Par souci de répondre aux besoins éminemment sociaux et médico-sociaux de notre territoire « par une gestion désintéressée et solidaire » avec :

- ❖ La vitalité d'une Association forte d'une expérience de plus de 60 ans ;
- ❖ En direction des personnes : enfants, adolescents, adultes en situation de déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, en vue de préserver leur dignité et leur autonomie par un projet éducatif spécialisé et des soins adaptés ;
- ❖ Dans le respect d'un cadre théorique et éthique :
 - Un dispositif centré sur la personne ;
 - Un dispositif orienté vers le développement de l'autonomie dans une perspective d'intégration ;
 - Un dispositif ancré dans le respect des règles de la bientraitance et en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles ;
 - Un dispositif centré sur une démarche continue de la qualité.



LES OBJECTIFS DE
L'ACCOMPAGNEMENT

La réponse

du Projet

d'Établissement

CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT

9 objectifs :

1. Assurer un accueil et un hébergement de qualité ;
2. Assurer un accompagnement individualisé et adapté ;
3. Assurer les soins ;
4. Travailler avec les familles ;
5. Eduquer et former ;
6. Intégrer socio professionnellement ;
7. Permettre l'inclusion ;
8. Animer, faciliter l'accès aux loisirs, à la culture ;
9. Amener à une participation citoyenne



LES OBJECTIFS DE
L'ACCOMPAGNEMENT

CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT

Les Lois de 2002 et de 2005

- ❖ Garantir aux personnes accueillies ;
- ❖ Placer la personne accueillie au centre du dispositif ;
- ❖ Evaluer ses besoins et individualiser la réponse.

La Loi H.P.S.T. de 2009

- ❖ Les travaux du Conseil Territorial de Santé ;
- ❖ Les schémas départementaux d'organisation ;
- ❖ Les appels à projets ;
- ❖ Un réseau de partenaires : l'Association soutient la recherche de partenaires et le travail en réseau dans les secteurs médicaux, paramédicaux, sociaux et scolaires afin d'éviter toute rupture dans les parcours de vie et de soin de la personne.



POUR QUI
AGISSONS-NOUS

L'Association Bellissen accueille actuellement des enfants et des adultes présentant une déficience intellectuelle moyenne et profonde dont les causes peuvent être :

**Déficience
Intellectuelle**

- Génétiques, héréditaires et congénitales ;
- Des facteurs ante ou périnataux ;
- Des atteintes cérébrales post-natales ;
- Des séquelles de convulsions ;
- Des déficits liés à des séquelles de psychose infantile ;
- Des carences sociales ou affectives entraînant un retard majeur des acquisitions.

**Déficience
Psychique**

L'Association Bellissen, compte tenu de l'évolution sociale et de l'émergence de nouvelles pathologies est amenée à devoir accompagner des personnes avec un état psychique sévère, en partenariat étroit avec le secteur sanitaire.



POUR QUI
AGISSONS-NOUS

Les situations de handicap associé sont admissibles :

**Troubles
associés**

- ❖ Celles qui sont fondés sur un handicap moteur ou sensoriel compatible avec un apprentissage professionnel pratique ;
- ❖ Celles qui se traduisent par une comitialité équilibrée par traitement permanent.

Ces pathologies et les incapacités qu'elles induisent se manifestent notamment par :

- ❖ Des inhibitions, de l'instabilité ;
- ❖ Des troubles affectifs ;
- ❖ Des difficultés relationnelles et de communication ;
- ❖ Des troubles de l'apprentissage ;
- ❖ Une adaptation difficile à d'autres environnements ;
- ❖ Un manque d'autonomie dans la vie quotidienne ;
- ❖ Des difficultés à se repérer dans l'espace et le temps ;
- ❖ Des troubles du langage ;
- ❖ Des difficultés dans la pensée abstraite ;
- ❖ Des difficultés scolaires.



POUR QUI
AGISSONS-NOUS

A leur arrivée, les personnes accueillies nécessitent souvent un véritable accompagnement médical et paramédical :

- ↳ Assuré par une équipe médicale et paramédicale ;
- ↳ Sous tendu par la professionnalisation des personnels : un dispositif s'attachant à l'adaptation à l'emploi des professionnels.



**LES
ENGAGEMENTS**

LES ENGAGEMENTS 2018-2023

**LES ENGAGEMENTS
ASSOCIATIFS**

**AU SERVICE DE LA
PERSONNE**

**L'adaptation de l'accompagnement des
résidents accueillis :**

- En s'appuyant sur les capacités et potentiels d'évolution de la personne
- En réaffirmant le principe d'inclusion sociale et scolaire
- En adaptant le cadre juridique correspondant à notre organisation (CPOM à venir).



**LES
ENGAGEMENTS**

LES ENGAGEMENTS 2018-2023

LES ENGAGEMENTS ASSOCIATIFS

POUR LE DÉVELOPPEMENT

DE LA REPRÉSENTATIVITÉ

AU SEIN DE L'ASSOCIATION

Conforter le dynamisme associatif par la recherche de nouveaux membres ayant des compétences spécifiques, des valeurs communes et adhérents aux valeurs défendues par l'Association.

Un nombre plus important de membres doit permettre de renouveler les instances associatives, membres du Conseil d'administration, du bureau, Président de l'Association.

Ces membres peuvent être des personnes physiques comme morale afin de soutenir une entraide, une mutualisation pour répondre à des problématiques communes.

Développer notre présence dans les instances du secteur.



**LES
ENGAGEMENTS**

**LES ENGAGEMENTS
ASSOCIATIFS**

**AU SERVICE DES
ÉTABLISSEMENTS**

LES ENGAGEMENTS 2018-2023

Organiser les établissements en deux pôles :

- Un pôle enfance
- Un pôle adulte

Etre en capacité de répondre aux appels à projets.



**LES
ENGAGEMENTS**

LES ENGAGEMENTS 2018-2023

LES ENGAGEMENTS ASSOCIATIFS

AU SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS

Le pôle enfance :

- Développer l'inclusion scolaire, sociale et préprofessionnelle
- Favoriser les accueils séquentiels
- Développer des compétences dans les troubles spécifiques des apprentissages (SESSAD)
- Augmenter la capacité d'accueil du SESSAD
- Construction d'un internat modernisé :
 - Lieu de vie permettant de favoriser l'apprentissage de l'autonomie, des règles de vie en groupe et la possibilité d'une vie sociale pour chaque enfant hébergé.
 - Permet de répondre aux besoins des enfants et des familles (besoin d'éloignement, absence de famille ou difficultés sociales et éducatives, besoin de répit...).



**LES
ENGAGEMENTS**

LES ENGAGEMENTS 2018-2022

LES ENGAGEMENTS ASSOCIATIFS

AU SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS

Le pôle adulte :

- Développer des compétences professionnelles en lien avec la gériatrie
- Développer des compétences pour un meilleur accueil des personnes atteintes de troubles psychiques : mettre en œuvre le conventionnement avec la psychiatrie adulte et établir de partenariats avec les unités des soins
- Augmenter les accueils séquentiels
- Organiser l'accueil des adultes y compris vieillissants en plusieurs section :
 - Accueil permanent
 - Accueil séquentiel
 - Accueil de jour
- Poursuivre la modernisation des bâtiments.